

ON A TOUS DROIT A UN LOGEMENT DECENT.

Alors que nous publions un nouveau palmarès des communes soumises à la loi SRU qui leur impose 20 % de logements sociaux sur leur territoire, nous constatons avec regret qu'**il y a encore 1,2 millions de demandeurs de logements sociaux en France.**

Sur la période 2002-2009, la moitié des communes n'a pas respecté son engagement de construction de logements accessibles et n'a pas pris les mesures nécessaires pour atteindre le quota de logements sociaux requis par la Loi. Cette situation inacceptable aggrave la crise du logement qui touche aujourd'hui de près ou de loin 10 millions de personnes.

Nous ne pouvons rester inactifs devant un tel constat !

Face à la crise du logement, la Fondation Abbé Pierre développe plusieurs programmes tel que "[2000 Toits pour 2000 Familles](#)" qui a financé plus de **1300 logements sociaux en 2010**. En soutenant des projets associatifs, en créant des Pensions de famille, en finançant la construction de logements pour les plus modestes, ces actions rendues possibles par nos donateurs ont permis d'accueillir plus de **20 700 personnes** sur la seule année 2010. [Aujourd'hui, avec votre soutien nous pourrions aider](#) des milliers de familles démunies à trouver un toit et y vivre dignement et continuer à faire pression sur les pouvoirs publics.

Merci de rester mobilisés à nos côtés pour lutter contre ces injustices.

Patrick Doutreligne
Délégué Général de la Fondation Abbé Pierre

**LA FONDATION PUBLIE SON PALMARES 2011 DES BONS ET MAUVAIS ELEVES DE LA LOI SRU
TROIS ANS APRES LA PUBLICATION DE SON 1ER PALMARES EN FEVRIER 2008,
La Fondation a souhaité refaire le point sur l'application de l'article 55 de la loi
Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) qui impose aux communes de disposer
d'au moins 20% de logement sociaux sur leur territoire.**

15/06/2011

Sur la période étudiée par la Fondation (2002-2009), les communes soumises à la loi SRU ont contribué au financement de **195 873 logements sociaux**, soit **29% de l'ensemble de la production nationale** sur la même période.

Un constat qui vient renforcer **le rôle déterminant de la loi SRU dans le développement de l'offre locative à vocation sociale** même si la part des logements très sociaux demeure trop limitée au regard de de l'ampleur des besoins sociaux.

Un bilan détaillé par commune montre que **343 des 682 communes étudiées n'ont pas respecté leur objectif de rattrapage (soit 50,3%)**. Parmi elles, **175** ont réalisé **moins de la moitié** de leur objectif de production et **9** n'ont financé **aucun logement social** sur l'ensemble de la période.

Sur les 682 communes, 330 comptent moins de 10% de logements sociaux, et parmi elles, 109 en détiennent moins de 5%. La Fondation note que les villes qui détiennent moins de 10% de logement sociaux sont le plus souvent de petites villes (moins de 10 000 habitants dans 82% des cas).

Alors que cette loi juste et vertueuse est aujourd'hui la cible d'une nouvelle attaque parlementaire, **la Fondation appelle au contraire à son renforcement :**

- porter la part minimale de logements sociaux à 25% dans l'ensemble des communes,
- multiplier par 3 les contributions financières de solidarité en cas de non-respect de la loi,
- mettre en œuvre le droit de préemption urbain afin que le préfet se substitue aux communes qui ne remplissent pas leurs obligations,
- retirer les droits à permis de construire au maire et les confier au préfet lorsque la commune oppose un refus systématique aux opérations de logement social.

Consulter le palmarès des communes en cliquant sur le lien ci-dessous
http://www.fondation-abbe-pierre.fr/pdf/communes_et_loi_sru_2011.pdf